



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
~  
COMMUNE DE SAINT PIERRE ROCHE

COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 août 2016

L'an 2016 le 4 août à 19H, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29/07/2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : CHARDON Mireille, MIGNOT Clotilde ; MM : JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mmes BARTHELEMY Catherine, DUGAT Marie-Christine, VERGNE Valérie ; MM BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe

Secrétaire de séance : M. MATHEVON Christophe

#### Délibération 2016-027 : Location de l'appartement Duplex à l'ancienne Ecole de Massagettes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location du logement communal locatif T4 "Duplex" à l'ancienne Ecole de Massagettes situé à Massagettes 63210 SAINT-PIERRE-ROCHE par Madame LOUVAERT Laëtitia à compter du 8 août 2016.

Le prix du loyer est fixé à 550.00 € charges non comprises, la caution est fixée à un mois de loyer soit 550.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte et autorise** la location du logement communal locatif T4 "Duplex" à l'ancienne Ecole de Massagettes situé à Massagettes 63210 Saint Pierre-Roche à Madame LOUVAERT Laëtitia pour un loyer mensuel de 550.00 € charges non comprises à compter du 8 août 2016 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 550.00€ correspondant à la caution pour la location de cet appartement.

#### Délibération 2016-028 : EPF-Smaf : nouvelles adhésions

*Monsieur le Maire expose :*

Les communes de :

SAINTE ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015,  
MADRIAT (63), par délibération du 10 juin 2015,  
REUGNY (03), par délibération du 8 janvier 2016,  
MALREVERS (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,  
BOISSET (15), par délibération du 26 mars 2016,

La communauté de communes :

SUMENE-ARTENSE (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

*ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.*

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

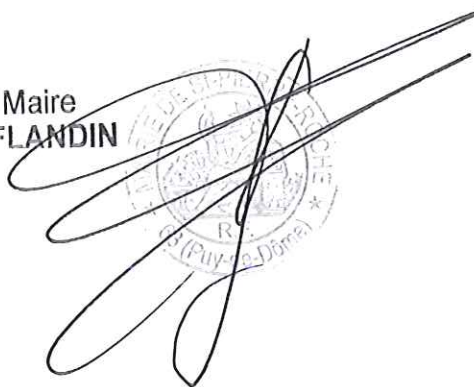
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :  
- donne son accord aux adhésions précitées.

#### Questions diverses :

→ Invitation au concours départemental Aubrac par le syndicat Aubrac du Puy-de-Dôme le 17/09/2016 en contrepartie de l'achat d'une cloche → le conseil municipal n'est pas intéressé.

→ Invitation de l'association 'Les Musicales d'Orcival' pour un concert le 07/08/2016 à Orcival → Mireille Chardon accepte l'invitation et y sera présente.

Le Maire  
Joël FLANDIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Puy-de-Dôme' and 'R. Puy-de-Dôme'.